



Annonce Officielle

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH

04.11.2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saint-Gingolph porte à la connaissance du public que Mme Widad Grangier domiciliée à Saint-Gingolph lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Enseigne : **Riyad Marrakech**

Locaux et emplacements : Immeuble sis sur parcelle 24 Route Cantonale 5 à 1898 Saint-Gingolph

Prestations : mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place

Heures d'ouverture : 10h30 - 14h et 17h30 - 24h

Début de l'activité : 1er septembre 2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 5 décembre 2022.

Saint-Gingolph, le 4 novembre 2022

L'Administration communale